

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

du 3 juillet 2017

n°2

page 1/3

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 82

PRESENTS (60) : J.P. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, H. PREHER, C. FARINEAU, E. AZIHARI, B. ROUSSENQUE, J.M. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, D. BEAUDEUX, F. MÉRY, P. BARAUDON, J.M. TARDIF, A. PICHON, J. ROY, JP. BARBOT, B. HENEAU, I. BARREAU, J.C. BONNET, L. ROY, JM. MAZAUD, J. GAUTHIER, M. FAVREAU, C. DAGUISÉ, P. BIGOT, B. de COURRÈGES, P. MOREAU, E. LASSALLE, F. MERCHADOU, H. COLIN, I. RABUSSIER, D. TREMBLAIS, B. FONTAINE, P. VILLETTE, R. GRANDIN, JL. POYANT, A. GUIMARD, C. PIAULET, B. SULLI, D. GAUTHIER, L. CLAVÉ, Y. BOINOT, E. BAILLY, M. KRAFT (suppléante de T. PRIEUR), JJ. BERTHELLEMY, A. BRAGUIER, JP. CONTE, M. GODET, L. JUGÉ, G. PEROCHON, D. MARTIN, C. PÉPIN, D. CHAINE, P. ROCHER, P. BERNARD, M. PONTHER.

POUVOIRS (9) : L. RABUSSIER mandante a pour mandataire JP. ABELIN
J. DUMAS mandant a pour mandataire M. LAVRARD
F. BRAILLARD mandante a pour mandataire J. MELQUIOND
T. BAUDIN mandant a pour mandataire P. MIS
G. MAUDUIT mandant a pour mandataire AF. BOURAT
N. CASSAN-FAUX mandante a pour mandataire M. BEN EMBAREK
M. MÉTAIS mandante a pour mandataire F. MÉRY
D. BOIREAU mandant a pour mandataire JP. CONTE
B. MORIN mandante a pour mandataire C. DAGUISÉ

EXCUSES (13) : M. MONTASSIER, G. MICHAUD, Y. GANIVELLE, E. AUDEBERT, ML. CHABOT, F. REBY, G. WBAUX, P. BARBOT, Y. ÉCALE, M. CHAINEAU, JF. DABILLY, P. FOUCTEAU, C. VANEROUX

Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD

RAPPORTEUR : Monsieur Jean Pierre ABELIN

OBJET : Convention de partenariat entre Grand Châtellerault, la Ville de Châtellerault et la Caisse des Dépôts et Consignations, pour la déclinaison d'une opération urbaine "centre-ville de demain"

Grand Châtellerault, est compétente en matière de développement économique, d'habitat et de tourisme. Elle souhaite favoriser à travers une forte volonté politique, la dynamisation de son territoire, notamment dans les centres-bourgs et dans le centre-ville de Châtellerault. En effet, pour offrir à Grand Châtellerault une réelle attractivité économique et résidentielle, un travail de redynamisation du cœur d'agglomération est à mener, à la mesure des bouleversements survenus dans les modes de consommation et d'habitat.

Une OPAH-RU a été lancée fin 2012 à Châtellerault pour une durée de 5 ans, pour la rénovation de l'habitat privé. Y est adjointe l'animation d'une Opération de Restauration Immobilière (ORI) rendant obligatoire la réalisation de travaux pour les propriétaires d'immeubles dégradés. Plus récemment, une convention de partenariat a été signée avec l'établissement public foncier dans les centres anciens afin de réaliser le portage d'immeubles stratégiques. Une manager de centre-ville a été recrutée par la communauté d'agglomération, au plus près des besoins des commerçants et des porteurs de projets d'activités économiques.

S'inscrivant dans cette dynamique, Grand Châtellerault a organisé un séminaire le 13 février 2016, intitulé « ré-inventer le cœur de ville » autour des thématiques de dynamisation et de reconquête des centres-villes, d'attractivité résidentielle, commerciale et économique.

En effet, la problématique des cœurs de villes moyennes, qui rayonnent sur leur bassin de vie, est de penser leur avenir autrement, du fait de la conjonction de mutations amples dans les modes de consommation, l'organisation spatiale des appareils commerciaux, et l'offre de vente

Acquitté en PREFECTURE le 04/07/2017

dématérialisée que permet internet.

Différentes tables rondes ont permis lors du séminaire de questionner les leviers existants de reconquête d'un centre-ville, avec la contribution d'invités spécialistes du sujet.

En parallèle, dès mars 2016, la Caisse des Dépôts et Consignations a initié une démarche destinée à accompagner les projets de « dynamisation des centres-villes », en lançant une expérimentation nationale avec 10 villes moyennes pilotes.

Par une convention spécifique intitulée «centre-ville de demain», la Caisse des Dépôts et Consignations souhaite accompagner les projets des collectivités capables de produire un projet d'ensemble intégré et cohérent, développant un programme d'actions pluriannuelles concrètes reliant les sujets du retraitement immobilier et foncier, de la rénovation de l'habitat, du soutien au commerce, des mobilités, des connexions, et des activités, des nouvelles fonctions et animations du centre-ville.

Bien entendu, cette approche se couple à Châtellerault avec le travail de reconquête poursuivi sur les quais de la Vienne, qui sont partie constituante du centre-ville.

L'objectif du partenariat avec la C.D.C. et de la convention qui formalise cette démarche, sera de restaurer l'attractivité du centre-ville, – cœur du pays Châtelleraudais -, de réduire l'écart de développement qu'a connu cet ensemble en déprise depuis quelques années, mais aussi de façonner les nouvelles formes de la centralité de demain, à partir d'une morphologie urbaine héritée du passé dont la configuration n'est plus appropriée aux besoins d'aujourd'hui. Un travail de « réinvention » est à traduire concrètement, en particulier dans les circuits marchands.

Trois partenaires principaux interviendront pour animer ce projet, chacun dans le cadre de ses compétences et moyens financiers : Grand Châtellerault et la ville de Châtellerault, avec l'appui financier et, en tant que de besoin, relationnel et opérationnel de la C.D.C.. La convention explicite les enjeux et les opérations accompagnées, synthétisées sous la forme de fiches-actions. Elle pourra être suivie de conventions d'applications et/ou montages juridiques et financiers spécifiques qui s'adapteront à chaque projet retenu.

Le travail poursuivi avec la C.D.C. permet aujourd'hui de présenter une convention-cadre suffisamment aboutie pour être soumise à la commission nationale d'engagement de la caisse des dépôts.

Le programme d'ensemble tous maîtres d'ouvrage confondus s'élève à 2 700 000€ TTC, sur une durée qui sera nécessairement pluriannuelle pour activer tous les leviers de cette mutation.

* * * * *

VU la délibération n°22 du conseil municipal de Châtellerault du 22 juin 2017, autorisant le maire de Châtellerault à signer la convention de partenariat,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

du 3 juillet 2017

n°2

page 3/3

VU le projet de convention ci-joint, auquel sont annexées les fiches-actions et la maquette financière du programme urbain « centre-ville de demain »,

CONSIDERANT la nécessité pour Grand Châtellerault de favoriser la redynamisation du cœur d'agglomération, dans un objectif d'attractivité immobilière et de dynamisme économique, au profit de ses habitants, de ceux du bassin de vie, et pour les visiteurs extérieurs et touristes,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide sous réserve de l'avis du comité national d'engagement de la Caisse des Dépôts et Consignations :

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention ci-jointe à intervenir avec la Caisse des Dépôts et Consignations et la ville de Châtellerault,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les conventions d'application qui en découleront,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les demandes de subventions, de prêts aidés et de montages juridiques et financiers, auprès des partenaires du développement local, notamment la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Vienne, et à signer tous les documents afférents.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le **6 JUIL 2017**

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

